



**BILAN D'ACTIVITE 2024 DE L'ANCV EN  
MATIERE D'ACTION SOCIALE**

- P. 03 Préambule
- P. 04 Les faits marquants
- P. 07 Les chiffres clés
- P. 10 Les résultats par programme
- P. 26 Le contrôle des aides et les demandes de dérogations

L'aide au départ en vacances concourt aux politiques publiques de cohésion sociale. Elle contribue à la lutte contre les exclusions, dans un objectif de dignité de la personne et d'exercice de la citoyenneté. Les vacances constituent en outre un support socio-éducatif et médico-social positif, attrayant et performant, vecteur de remobilisation, de renforcement des liens sociaux et familiaux, de consolidation de savoir-faire et de savoir-être, et *in fine* d'épanouissement et de transformation sociale.

L'action sociale de l'ANCV participe à l'accomplissement de sa mission de service public, favoriser l'accès aux vacances du plus grand nombre. Elle consiste :

- à identifier les besoins sociaux et les pratiques d'accompagnement social dans lesquelles l'aide au départ en vacances pourrait utilement intervenir (« veille sociale ») ;
- à développer et à mettre en œuvre une offre de services et d'aides, les « programmes d'action sociale », destinés à permettre l'accès aux vacances des personnes fragiles qui en sont éloignées (« ingénierie sociale ») ;
- à évaluer ces programmes et à diffuser auprès des acteurs du domaine social la connaissance et l'expérience concernant l'utilité individuelle et sociale des vacances et l'utilisation du départ en vacances comme support d'accompagnement social.

Ses orientations prioritaires sont :

- l'insertion socioprofessionnelle des personnes en situation d'exclusion ;
- l'amélioration des conditions de vie des résidents des territoires en difficulté ;
- le développement de l'autonomie des jeunes adultes ;
- la prévention de la perte d'autonomie et le maintien du lien social des personnes âgées ;
- l'inclusion des personnes handicapées.

Elle s'appuie sur des partenariats avec des associations, des collectivités territoriales et des organismes sociaux qui, grâce à leur savoir-faire et à leur proximité avec les publics bénéficiaires, accompagnent les projets de départ en vacances.

## LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2024

### COP 2022-2025



### Le développement des programmes est en ligne avec les ambitions du COP

Avec 286 000 bénéficiaires, les programmes d'aides à la personne continuent de progresser en 2024 (262 000 personnes aidées en 2023). Ce niveau d'intervention global est supérieur aux objectifs portés par le Contrat d'Objectifs et de Performance (COP), que ce soit en termes de nombre de bénéficiaires (265 556 bénéficiaires hors Aide à la pratique sportive prévus en 2024) ou en termes de montants d'aide (40,4 M€ pour 38,9 M€ prévus).



### Le déploiement de l'Espace action sociale s'étend, nourri par une démarche d'écoute active et d'accompagnement des utilisateurs

Le déploiement du projet de refonte des systèmes d'informations de l'action sociale, « Espace action sociale », s'est poursuivi en 2024 :

- le module unique de conventionnement en ligne héberge dorénavant l'ensemble des programmes, suite à l'intégration de Bourse Solidarité Vacances en 2024 ;
- de nouvelles fonctionnalités sont venues enrichir tout au long de l'année l'Espace Action Sociale Aide aux projets vacances mis en place en 2023 ;
- L'ensemble des partenaires Aide aux projets vacances a bénéficié d'un accompagnement renforcé, grâce à 100 heures d'accompagnement en rendez-vous bilatéraux et 1 webinar de formation à l'outil réunissant 34 participants ;
- 2024 est également l'année de lancement du projet de la construction d'un système de gestion et de valorisation des données de l'action sociale.



### Une orientation plus affirmée en faveur du répit des proches aidants

L'ANCV s'est attachée en 2024 à renforcer la portée des programmes d'action sociale auprès des proches aidants pour mieux répondre à leur besoin de répit :

- l'appel à projets Personnes en perte d'autonomie et leurs aidants continue de croître, avec 4 232 bénéficiaires en 2024, contre 2 370 en 2023 ;
- plusieurs partenariats spécifiques ont été initiés ou renforcés : Les Bobos à la ferme, Réseau Passerelle, Evasion Handicap Familles avec l'UFCV pour favoriser le répit des parents d'enfants en situation de handicap lourd, et JADE, pour les jeunes aidants notamment ;
- l'éligibilité aux différents programmes d'aide de l'ANCV (Aides aux projets vacances, Bourse Solidarité Vacances, Départ 18 :25 notamment) a été ouverte pour les aidants proches pour tenir compte de toute la diversité de leurs situations.





### La mobilisation accrue des supports digitaux pour promouvoir l'action sociale

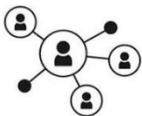
L'ANCV a poursuivi la modernisation de sa communication en renforçant le recours aux supports digitaux pour faire connaître les dispositifs d'action sociale :

- afin de promouvoir Départ18 :25 auprès des jeunes :
  - mobilisation des influenceurs : opération avec les youtubeurs « McFly et Carlito » en juin 2024 (plus de 2 millions de vues à date) ;
  - différentes initiatives visant à porter le dispositif à la connaissance des étudiants (affichages digitaux sur les campus, street-marketing digital...) ;
  - envoi de l'e-mailing habituellement adressé aux étudiants boursiers à l'ensemble des étudiants, dans le cadre d'un renforcement du partenariat avec le CNOUS.
- mise en place de webinaires, pour former et informer les porteurs de projets à l'offre de services proposée par l'agence, notamment dans le cadre des Aides aux Projets Vacances et de Seniors en Vacances ;
- mise en avant récurrente des dispositifs d'action sociale au sein des espaces Chèque-Vacances : espace client et espace bénéficiaires notamment, et participation au forum virtuel Petites Entreprises ;
- reprise et modernisation des flyers digitaux avec mise en visibilité de l'action sociale : Bourse Solidarité Vacances (Partenaires et Prestataires), flyers CSE, documentation Chèque-Vacances Petites entreprises...



### Le lancement du portail des aides au départ en vacances

L'ANCV a assuré le cadrage et le pilotage du projet « Portail des aides au départ en vacances », annoncé lors de Comité de Filière du tourisme du 11 décembre 2023. Cette démarche, qui vise à renforcer la visibilité et la lisibilité des aides au départ en vacances, mobilise la plupart des organismes publics nationaux qui interviennent sur cet axe dans le cadre de leurs politiques sociales ou éducatives : ANCT, CCMSA, Cnaf, Cnav, CNSA, DGCS, DIPLP, Djepva et Vacaf. Elle vise à recenser et promouvoir les programmes d'aide au départ existants, au travers d'un site dont la mise en œuvre est également assurée par l'ANCV. Les contributeurs se sont réunis le 7 novembre dans les locaux de la Cnaf, qui a accueilli la réunion de lancement du projet. Les travaux se poursuivront tout au long de l'année 2025.



### L'ANCV au plus près de ses partenaires

L'ANCV maintient, tout au long de l'année, une présence forte auprès de ses partenaires, clients et bénéficiaires, afin de promouvoir son modèle et son offre de services tout en restant à l'écoute des besoins de chacun.

Elle a, dans cette optique, réuni en février les partenaires des Aides aux projets vacances, pour une journée d'échanges et de réflexion autour du programme, de ses évolutions en cours et à venir. En mars, elle a participé au salon des seniors et est intervenue lors la réunion de lancement de campagne avec l'Alefpa. En avril, elle a participé à l'assemblée générale de l'Ufolep et a accueilli la cérémonie de remise des prix du concours photos du Secours Catholique, avant d'intervenir en mai lors des journées de l'OITS à Lisbonne et de l'assemblée générale de l'association de retraités de l'artisanat et du commerce de proximité (Fenarac). Elle était présente lors de journée « Premiers départs en vacances » en juillet avec l'Unat Occitanie et a présenté en septembre l'appel à projets « Elles en vacances » lors du forum virtuel des petites entreprises. En septembre, elle a participé au congrès de la Fédération des centres sociaux de France, à Lille, au Salon des collectivités Vosgiennes et à la Journée des Aidants avec la Ville de Paris en octobre.



## Des relations resserrées avec les organismes nationaux de cohésion sociale

Etablissement public de l'Etat, l'ANCV tâche d'articuler au mieux son intervention avec les principaux organismes de cohésion sociale impliqués sur l'aide au départ en vacances, en cultivant avec ces derniers des relations étroites et actives :

- la Cnaf et l'ANCV ont poursuivi leur collaboration, conformément la feuille de route de la convention qui les lie depuis 2023 : actions de promotion mutuelle des dispositifs ; échanges thématiques réguliers sur certains publics ou thématiques répondant à des préoccupations communes. Ainsi, les deux organismes ont mobilisé leurs expertises respectives sur l'ajustement de l'appel à projets « Elles en vacances », à destination des femmes victimes de violences, dans l'optique de sa relance, en 2025 ;
- l'appel à projets « Explore l'Europe », déployé conjointement par l'ANCT et l'ANCV en faveur du départ en vacances des jeunes résidents des QPV, a confirmé son fort attrait auprès des structures sociales et de jeunesse, implantées sur ces territoires ;
- la CCMSA et l'ANCV ont reconduit leur partenariat via les appels à projets « Partir pour rebondir » et « Part'âge », tout en réfléchissant à des perspectives d'ajustement et de renforcement de leur collaboration en 2025 ;
- la Cnav, partenaire historique du programme, a renouvelé son soutien au programme Seniors en Vacances. La collaboration s'est déclinée selon des modalités spécifiques déterminées avec chaque Carsat, et en lien avec les particularités de chaque territoire ;
- la CNSA a réaffirmé son soutien au programme Personnes en perte d'autonomie et leurs aidants, en forte expansion cette année ;
- en lien avec la DIPLP, l'ANCV a conçu et mis en œuvre un plan de promotion pour valoriser le Pass'Colo auprès de ses clients, de ses partenaires et des porteurs ou bénéficiaires de Chèques-vacances : intégration d'éléments informatifs aux newsletters, insertion sur les espaces web, animation via les réseaux sociaux, ...
- l'ANCV a également contribué, dans le cadre d'un partenariat avec le ministère des Armées et le ministère de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, à promouvoir, dans le contexte du 80<sup>ème</sup> anniversaire du Débarquement, le tourisme mémoriel à destination des jeunes, au travers d'actions incitatives auprès des partenaires et des bénéficiaires.



# LES CHIFFRES CLES DE L'ACTION SOCIALE EN 2024

## Une dynamique de développement qui se poursuit en 2024

	Nombre de bénéficiaires				Crédits d'intervention (M€)			
	Réalisé 2023	COP 2024	BUDGET 2024	Réalisé 2024	Réalisé 2023	COP 2024	BUDGET 2024	Réalisé 2024
<b>Aides aux Projets Vacances</b>	<b>119 007</b>	<b>117 006</b>	<b>160 919</b>	<b>144 818</b>	<b>19,8</b>	<b>19,3</b>	<b>23,1</b>	<b>21,3</b>
dont Aides à la personne et aux projets	96 511	99 225	97 619	81 991	17,0	17,1	17,9	15,9
- dont Aides à la personne					15,1	15,4	16,1	14,2
- dont Aides Structurelles					1,9	1,7	1,6	1,5
- dont Aides exceptionnelles							0,1	0,2
dont Aides d'Appui	22 496	17 781	63 300	62 827	2,8	2,2	5,2	5,4
<b>BSV</b>	<b>8 720</b>	<b>15 000</b>	<b>8 000</b>	<b>5 764</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>D 18:25</b>	<b>37 869</b>	<b>40 000</b>	<b>45 000</b>	<b>39 972</b>	<b>7,1</b>	<b>7,7</b>	<b>8,2</b>	<b>7,7</b>
dont éligibles à l'aide	34 796	36 880	40 950	36 938				
dont non éligibles à l'aide	3 073	3 120	4 050	3 034				
<b>SEV</b>	<b>87 328</b>	<b>90 000</b>	<b>95 000</b>	<b>93 608</b>	<b>9,7</b>	<b>11,0</b>	<b>11,2</b>	<b>11,0</b>
dont SEV individuels	22 390	27 000	25 600	25 153	3,3	4,2	3,9	3,9
dont éligibles à l'aide	15 117	20 790	17 100	17 198				
dont non éligibles à l'aide	7 273	6 210	8 500	7 955				
dont SEV groupes	64 938	63 000	69 400	68 455	6,4	6,8	7,3	7,1
dont éligibles à l'aide	34 214	38 400	37 400	36 002				
dont non éligibles à l'aide	30 724	24 600	32 000	32 453				
Fonds d'expérimentation	8 838	2 500	5 500	1 480	1,9	0,8	0,9	0,2
Aides aux bénéficiaires de CV périmés	230	150	300	106	0,1	0,1	0,1	0,1
Offre petit budget		900						
<b>Total bénéficiaires hors APS</b>	<b>261 992</b>	<b>265 556</b>	<b>314 719</b>	<b>285 748</b>	<b>38,7</b>	<b>38,9</b>	<b>43,5</b>	<b>40,4</b>
APS	77 120	100 000	79 400	80 001	0,56	0,4	0,57	0,4
<b>Total bénéficiaires yc APS</b>	<b>339 112</b>	<b>365 556</b>	<b>394 119</b>	<b>365 749</b>	<b>39,25</b>	<b>39,27</b>	<b>44,11</b>	<b>40,8</b>

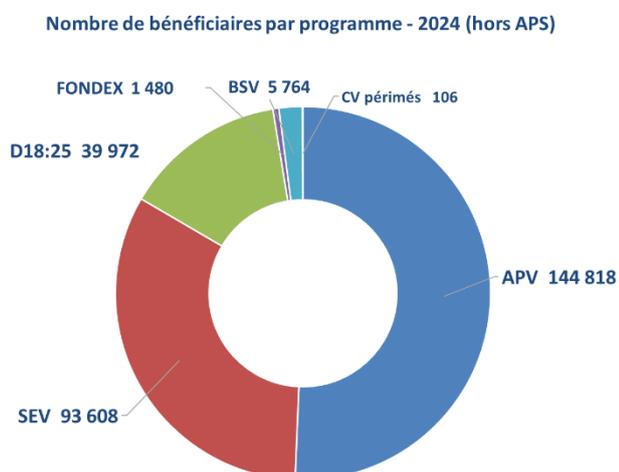
Le nombre total de bénéficiaires de l'action sociale est de 365 749 en 2024, dont 285 748 ont bénéficié d'une aide au départ en vacances et 80 001 d'une aide à la pratique sportive.

Ce sont ainsi 24 000 bénéficiaires supplémentaires qui ont été aidés pour leurs vacances par rapport à 2023 (261 992 bénéficiaires) soit + 9%.

Le taux de réalisation de l'objectif assigné par le COP sur cet axe est de 108%.

40,8 M€ d'aides à la personne ont été attribuées à ces programmes d'aide au départ en vacances, soit + 5% par rapport à 2023, et + 1,5 M€ par rapport aux prévisions du COP pour 2024.

### 285 748 bénéficiaires hors APS



Les programmes Aides aux Projets Vacances (144 818 bénéficiaires) et Seniors en Vacances (93 608) assurent le soutien de plus de 80% des bénéficiaires.

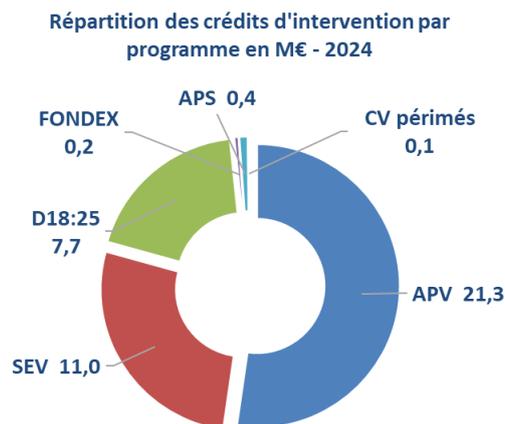
Départ 18:25 connaît en 2024 une progression de 5,5% par rapport à 2023, permettant le départ de 39 972 bénéficiaires.

Bourse Solidarité Vacances (5 764 bénéficiaires) perd 33% de ses bénéficiaires par rapport à 2023, dans un contexte de baisse du nombre d'offres de séjour à tarifs solidaires.

Le Fonds d'expérimentation (1 480 bénéficiaires) a soutenu 2 projets en 2024.

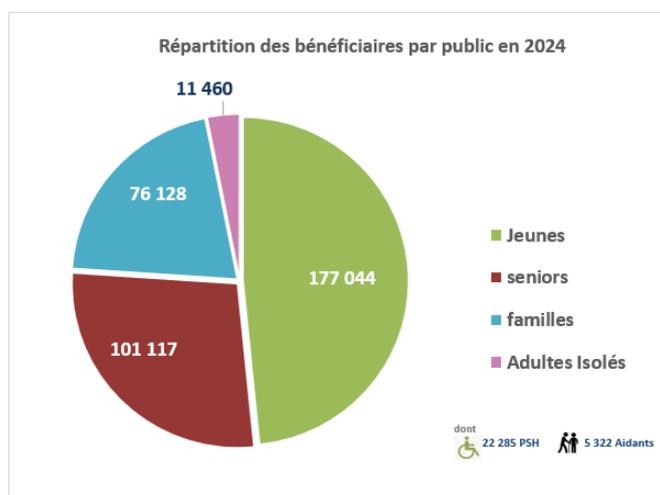
## Plus de 40 M€ engagés

Dans un contexte de développement (8% de bénéficiaires en plus par rapport à 2023), **la hausse des crédits affectés à l'action sociale de l'ANCV (+3,9%) a bénéficié à la quasi-totalité des programmes**, et notamment à Départ 18 :25 (+0,6M€), aux Aides aux projets vacances (+1,5M€) et à Seniors en vacances (+1,4M€).



## Au service des différents publics

**Les jeunes** demeurent le public le plus soutenu par l'action sociale de l'ANCV avec **48%** des bénéficiaires, tous programmes confondus. Ils ont bénéficié d'une forte progression en 2025 (+3,6 points) par rapport à 2024 essentiellement grâce au programme des Aides d'Appui à destination des classes transplantées. **80 000** d'entre eux bénéficient d'une **aide à la pratique sportive** et **97 000** bénéficient d'une aide pour un séjour de **vacances**, notamment au travers des programmes Aide aux projets vacances (en situation de handicap, élèves en classes transplantées, résidents des QPV ou en situation de précarité) et Départ 18:25 (étudiants boursiers, alternants, volontaires service civique, jeunes ressortant de foyers à revenus modestes ...).



**Le public senior** représente **27% des bénéficiaires**, portés essentiellement par le programme Seniors en vacances et l'appel à projet "Personnes en situation de perte d'autonomie et leurs aidants" qui ont permis le départ de **100 000 seniors** pour leurs vacances.

**Les familles** représentent **20% des départs** avec **76 000 bénéficiaires en 2024**. En recul de 3,2 points par rapport à 2023, les familles restent le public majoritaire des programmes Aide aux projets vacances et Bourse solidarité vacances.

## En appui des politiques de cohésion sociale de l'Etat

Le conseil d'administration a inscrit depuis 2017 l'intervention de l'action sociale dans 5 axes prioritaires, concourant ainsi, par ses programmes, aux politiques de cohésion sociale :

MONTANT DES CREDITS D'INTERVENTION PAR AXE  
2024 (EN M€)



En 2024, **12,3M€ ont été affectés au soutien des politiques de prévention et lutte contre la perte d'autonomie des personnes âgées**. Cet axe représente 30% des crédits affectés, contre 26% en 2023, du fait du développement des programmes Seniors en vacances et de l'appel à projets Personnes en situation de perte d'autonomie et leurs aidants.

Les crédits affectés aux résidents des **territoires fragiles** sont de **12M€**.

**L'autonomie des jeunes** atteint **9M€**, soit désormais **22%** des crédits, (+2 points par rapport à 2023), découlant du développement observé avec une légère augmentation de 2 points en lien avec la progression du programme Départ 18:25 et la progression des classes transplantées.

**Le soutien au handicap** reste stable avec **8%** des crédits.

## Un ajustement du processus de décision en lien avec la Commission d'attribution des aides en 2024

La Commission d'attribution des aides est chargée de proposer au Directeur Général l'affectation des aides à vocation sociale. Compte-tenu du nombre croissant de demandes d'aide reçues, en corollaire du développement important observé ces dernières années, **une procédure plus souple a été introduite en 2024**.

L'examen des demandes ressortant de Seniors en vacances, de l'appel à projets Personnes âgées dépendantes et leurs aidants et des demandes d'aide émanant de porteurs de Chèques-vacances périmés, dont le montant est inférieur à 23k€ est désormais délégué aux services après affectation, sur proposition de la Commission d'attribution des aides, des enveloppes financières dédiées.

Programme	Nb de demandes examinées pour propositions CAA	Nb demandes examinées dans le cadre de l'affectation	Nb total de demandes examinées
APV/AP	64	0	64
APV/AA	53	151	204
- Dont PADA	26	151	177
SEV	52	1 297	1 349
CVP	29	77	106
APS	7	0	7
Fondex	2	0	2
AETVS	11	0	11
<b>Total</b>	<b>218</b>	<b>1 525</b>	<b>1 743</b>

Cette modalité a permis de faire face plus efficacement à un volume croissant de demandes depuis 2021. Elle a conduit à accroître le nombre total de « sessions » d'examen des demandes et leurs fréquences. **36 sessions ont eu lieu en 2024, contre 21 en 2023**, permettant :

- **d'offrir plus de réactivité** dans le traitement des demandes (17 vagues dans le cadre de la procédure d'affectation déléguée) ;
- de recentrer l'attention des membres de la Commission d'attribution des aides sur **les dossiers les plus stratégiques** (18 réunions de la commission organisées).

## LES RESULTATS PAR PROGRAMME EN 2024

### LES AIDES A LA PERSONNE ET AUX PROJETS

# APV

## AIDES AUX PROJETS VACANCES

Programme historique de l'ANCV, les Aides aux projets vacances contribuent à l'inclusion de publics fragiles en utilisant le départ en vacances comme support d'accompagnement social en partenariat avec des acteurs de terrain. Sa mise en place passe par des partenariats conclus entre l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) et des organismes reconnus pour leur expertise sur leur champ social d'intervention.

Ce programme aura permis en 2024 d'aider au départ de **145 452 bénéficiaires** au travers de ses deux modalités :

#### 1- Les Aides aux Projets Vacances / Aides à la Personne (APV-AP)

**16,5M€**  
attribués\*

**15,9 M€**  
commandés\*\*

**81 991**  
bénéficiaires\*\*\*

**- 6%**  
bénéficiaires  
par rapport à 2023

\*Attribués : par décision Directeur Général sur proposition de la commission d'attribution des aides (hors reliquat 2023)

\*\*Commandés : montant Chèques-Vacances commandés + aide structurelle + aide exceptionnelle

\*\*\*Bénéficiaires = personnes parties en vacances dont accompagnateurs

**81 991 personnes ont bénéficié d'une aide** dans le cadre du volet « aides à la personne » des APV, à travers :

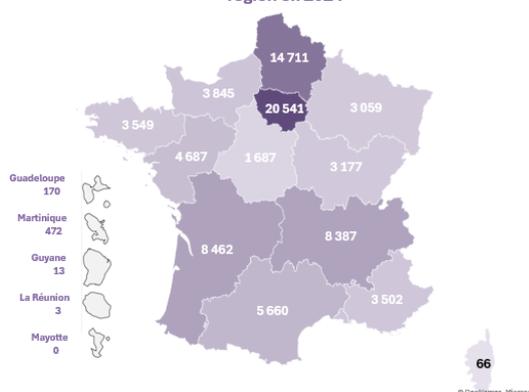
- **41 partenariats conduits avec des organismes « têtes de réseau »** au contact de **1 865 porteurs de projets** issus de leurs réseaux respectifs de structures qui irriguent le territoire national, au plus près des publics prioritaires. En moyenne, chaque porteur de projets a organisé 10 projets de vacances et accompagné 44 bénéficiaires vers le départ ;
- **18 000 projets vacances.**

25% des bénéficiaires accompagnés en 2024 sont originaires **d'Île-de-France**, et 18% des **Hauts-de-France**.

Les régions **Nouvelle-Aquitaine** et **Auvergne-Rhône-Alpes** rassemblent chacune 10% des partants. 1% des bénéficiaires sont originaires des DROM.

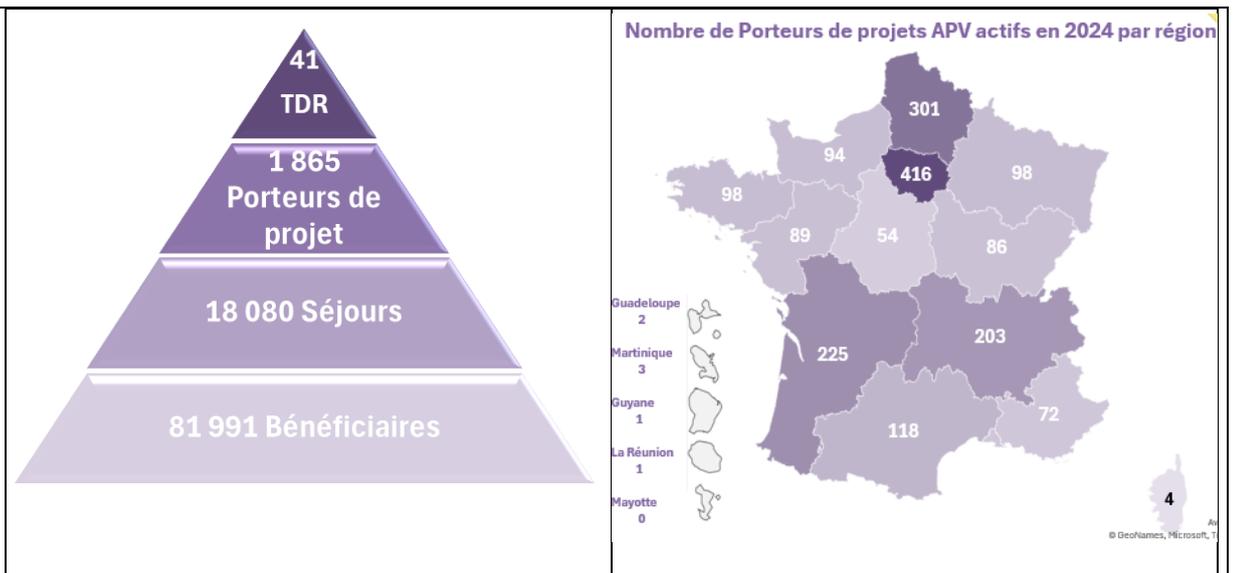
Le lieu d'implantation des porteurs de projets sur les territoires suit cette répartition.

Nombre de bénéficiaires APV (y compris accompagnateurs) par région en 2024



# APV

## AIDES AUX PROJETS VACANCES



Malgré la conclusion d'un nouveau partenariat et le développement quantitatif de certains partenariats historiques, le programme des APV-AP marque **une baisse par rapport à 2023**, du fait :

- de l'intégration de l'appel à projets « Ma Classe en voyage » au sein du dispositif des APV – Aides d'appui à compter de 2024 ;
- de difficultés importantes rencontrées par un partenaire historique conduisant des actions concernant les travailleurs en Esat ;
- du tassement de l'activité de plusieurs partenaires majeurs.

Les APV / Aides à la personne ont fait l'objet en 2024 de la poursuite des efforts en matière **de structuration et de sécurisation**, traduite par :

- la mise en place de plusieurs fonctionnalités nouvelles sur **Espace action sociale** ;
- le renforcement et la refonte du modèle de **convention-type** ;
- l'ajustement du cadre de **l'Annuaire des APV**, pour répondre aux demandes d'informations des porteurs de projets ;
- un suivi plus fin et précis des aides attribuées sous forme de Chèques-vacances, et **déclarées comme « perdues » ou « volées »** par les partenaires.

L'ANCV a attribué en 2024 **16,5 M€**, dont 1,7 M€ au titre des aides structurelle et exceptionnelle et 14,5 M€ destinés à la solvabilisation des bénéficiaires.



Le partenariat avec la SNCF permettant depuis 2021 de bénéficier d'une offre de transport à tarifs solidaires (« codes à usage unique » ou CUI), dans le programme Bourse Solidarité Vacances, a été élargi aux partenaires des Aides aux projets vacances en 2022. Ce sont **8 214 CUI** (contre 7 394 en 2023) qui ont été utilisés par 20 partenaires des APV (19 en 2023). Le prix moyen d'un trajet après application de la réduction est de 15,41€ (+3% d'augmentation par rapport à 2023).

# APV

## AIDES AUX PROJETS VACANCES

### 2- Les Aides aux Projets Vacances / Aides d'Appui (APV-AA)



\*Attribués : par décision Directeur général sur proposition de la commission d'attribution des aides

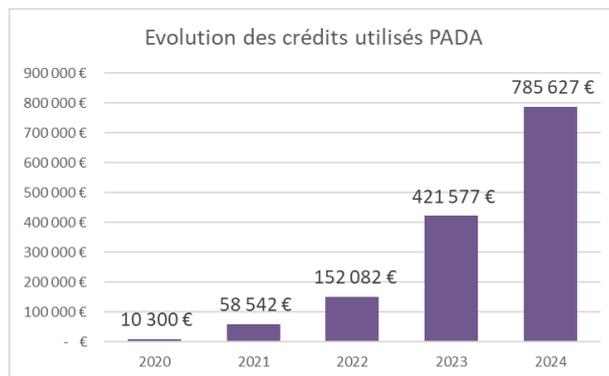
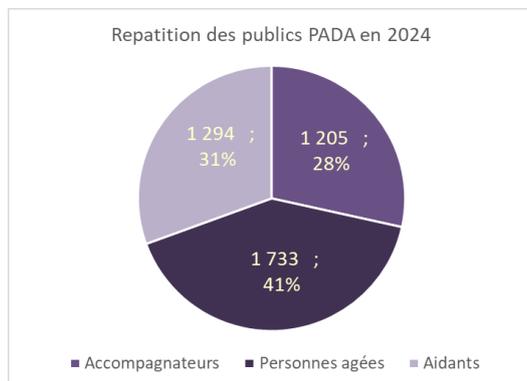
\*\*Utilisés : montant effectivement utilisé pour le projet (dont reliquat N-1)

\*\*\*Bénéficiaires = personnes parties en vacances dont accompagnateurs

**21 partenariats et un appel à projets thématique** dans le cadre des APV / aides d'appui, ont permis de soutenir des projets contribuant à favoriser le départ de **62 827 personnes en 2024, contre 22 496 en 2023.**

Ce volet du programme connaît **une forte hausse** grâce :

- à l'intégration de l'appel à projets « Ma Classe en voyage », auparavant soutenu dans le cadre des APV-AP, et à son important développement quantitatif (plus de 38 000 bénéficiaires soutenus en 2024), après un travail d'ajustement du dispositif, en lien avec les enseignants organisateurs de séjours de classes transplantées ;
- à l'initiation de 3 nouveaux partenariats et au développement quantitatif contenu de plusieurs autres ;
- au développement de **l'appel à projets « Personnes en situation de perte d'autonomie et leurs aidants » (PADA)**, qui a concerné 4 232 bénéficiaires en 2024 (contre 2 370 en 2023) pour 786 K€ d'aides attribuées.



# SEV (SENIORS EN VACANCES)

Seniors en vacances constitue le programme de référence d'aide au départ en vacances des personnes âgées. Il contribue à dynamiser les politiques de prévention, renforcer le lien social et le bien vieillir grâce à une offre de séjours « tout compris » adossée à une aide financière. Le programme est ouvert aux seniors directement ou par l'intermédiaire des organismes qui les soutiennent.

**11 M€**  
attribués \*

**93 608**  
bénéficiaires\*\*

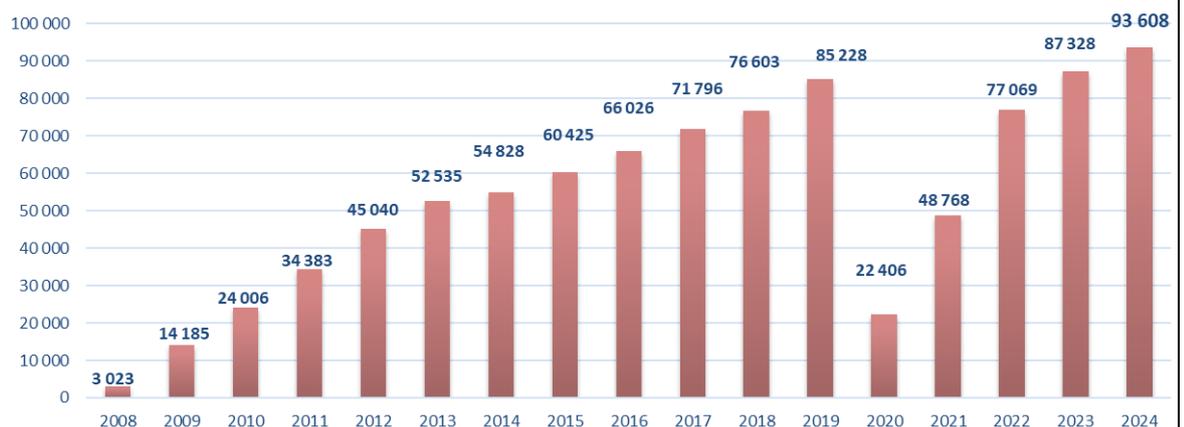
**+ 7%**  
bénéficiaires par rapport  
à 2023

\*Montant des aides accordées aux seniors éligibles et versé aux PTL

\*\*Bénéficiaires avec ou sans aide

**920 000 seniors ont bénéficié du programme Seniors en Vacances depuis 2007, pour 106M€ mobilisés.**

Evolution du nombre de bénéficiaires du programme SEV entre 2008 et 2024



**93 608 personnes** ont bénéficié du programme en 2024, ce qui représente :

- **2 471 séjours** réalisés (+4% par rapport à 2023) dont **1 677** en groupe, au bénéfice de **68 455 seniors** (+5% par rapport à 2023) ;
- **794 séjours** regroupant **25 153** seniors en individuels, cette modalité connaissant cette année une forte hausse (+12% par rapport à 2023).

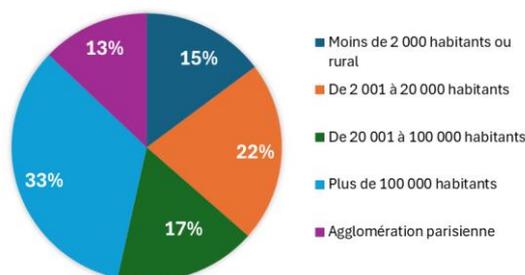
**11 M€** ont été attribués, soit **+ 14%** par rapport à 2023.

Le taux d'évolution des crédits dédiés au programme représente ainsi le double du taux d'évolution des bénéficiaires. Cette tendance du programme est observée ces dernières années, dans un contexte de part accrue des partants en individuel et de stabilité du taux d'éligibilité global (Cf ci-après). Elle découle de la revalorisation annuelle des coûts maximum des séjours et montants d'aide proposés dans le cadre du programme, afin de tenir compte de hausse des prix dans le secteur du tourisme.

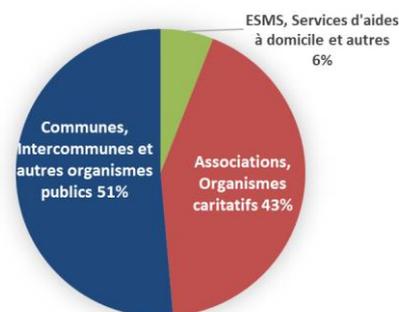
# SEV (SENIORS EN VACANCES)

## Un déploiement en lien avec les acteurs des politiques de prévention contre la perte d'autonomie des personnes âgées

RÉPARTITION DES PORTEURS DE PROJETS SEV SELON LA TAILLE DE LEUR AGGLOMÉRATION  
SUR LES 1 269 PORTEURS ACTIFS EN 2024



Répartition des porteurs de projet SEV 2024 par catégorie



**1 269 porteurs de projets** (+ 3% par rapport à 2023), dont la plupart se compose de CCAS, communes, EPCI et autres organismes publics (51%) et d'associations et clubs (43%).

Les établissements et services d'aide aux personnes âgées sont moins impliqués sur le programme (et s'orientent plus fréquemment vers l'appel à projets Personnes âgées en perte d'autonomie et leurs aidants).

37% sont implantés dans des communes de moins de 20 000 habitants.

## Un partenariat réaffirmé avec la Cnav et les Carsat

### CARSAT en mandat de gestion :

Partenaire CARSAT	Montant convention 2024
Midi Pyrénées	40 000 €
CNAV	50 000 €
Centre Ouest	25 000 €
Centre Val de Loire	25 000 €
Alsace Moselle	55 230 €
Hauts de France	50 000 €
<b>Total Cofinancement SEV 2024</b>	<b>245 230 €</b>

### CARSAT en financement complémentaire

- ↗ Aquitaine
- ↗ Auvergne
- ↗ Bourgogne Franche Comté
- ↗ Languedoc Roussillon
- ↗ Nord Est
- ↗ Rhône Alpes
- ↗ Sud Est

**La Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (Cnav)** est partenaire du programme Seniors en Vacances depuis 2011. **Les Caisses d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail (Carsat)** contribuent à sa **promotion** et 13 d'entre-elles au **financement des séjours** :

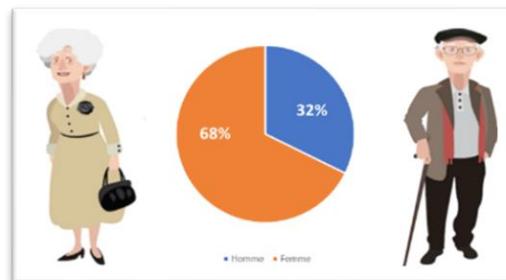
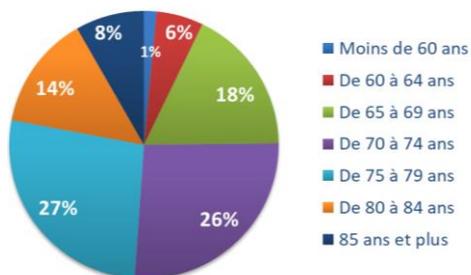
- 6 via un mandat de gestion confié à l'ANCV pour un montant global de 245 k€ ;
- 7 autres Carsat apportent une aide complémentaire aux porteurs de projets Seniors en vacances.



# SEV (SENIORS EN VACANCES)

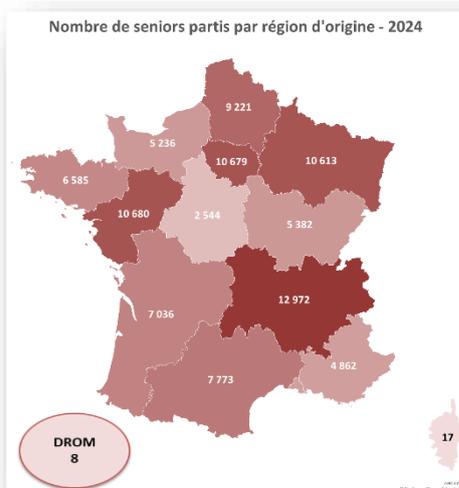
## Les bénéficiaires du programme

Répartition des bénéficiaires SEV par tranche d'âge  
2024



L'âge moyen des bénéficiaires est de **74,3 ans**.  
¾ des bénéficiaires ont moins de 80 ans, et 50% ont entre 70 et 79 ans, conformément à la vocation du programme qui consiste en la prévention contre la perte d'autonomie des seniors.

**68%** des participants aux séjours sont des **femmes**, comme en 2023 et 2024.



**Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est, Ile-de-France et Pays de Loire** sont les quatre principales régions d'origine des bénéficiaires.

Evolution du taux d'éligibilité des seniors SEV  
2022 - 2024

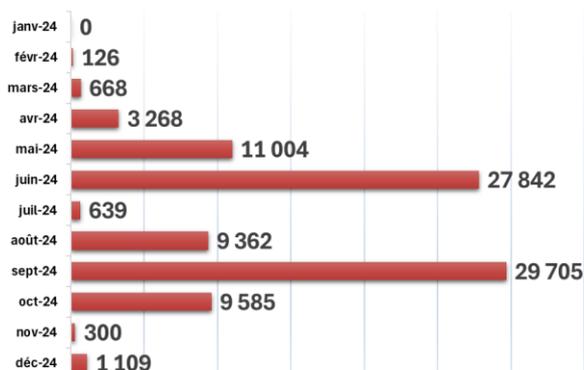


Le **taux d'éligibilité** des bénéficiaires à l'aide financière est stable (**57%**) et reste supérieur dans le cadre des séjours individuels (**68%**) que dans le cadre des séjours en groupe (**53%**).

# SEV (SENIORS EN VACANCES)

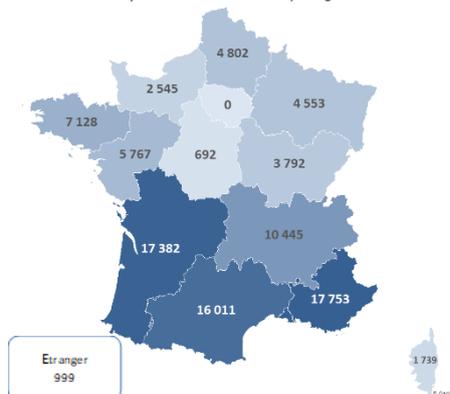
Les séjours ressortant du programme contribuent à la déconcentration des flux dans l'espace et dans le temps et à l'économie touristique des territoires

Nombre de seniors partis dans le cadre de SEV par mois de séjour en 2024

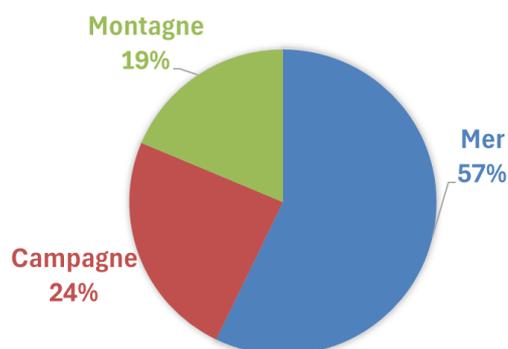


Les séjours sont organisés toute l'année et contribuent à **l'allongement et à l'étalement de la saison touristique**. Les séjours en « ailes de saison » (mois de juin et de septembre) concernent plus de 60% des bénéficiaires du programme.

Nombre de seniors partis dans le cadre de SEV par région d'accueil - 2024

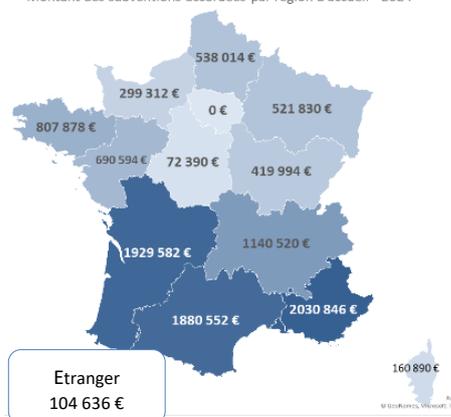


RÉPARTITION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES SEV PAR ENVIRONNEMENT DE SÉJOUR - 2024

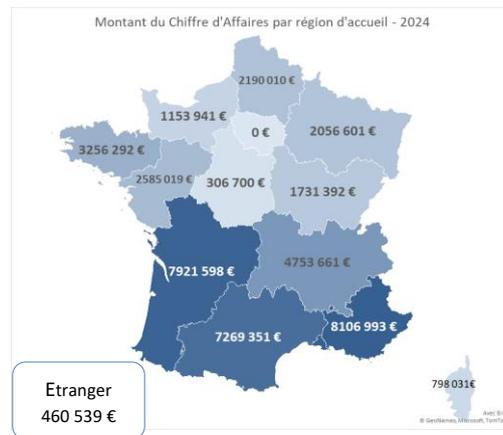


Les Régions Sud, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie ont accueilli plus de la moitié des séjours en 2024. La mer reste l'espace le plus fréquenté, suivi par la campagne, et la montagne.

Montant des subventions accordées par région d'accueil - 2024



Montant du Chiffre d'Affaires par région d'accueil - 2024



Les retombées économiques au bénéfice de l'économie touristique des territoires sont estimées à **42,5 M€** (versus 38M€ en 2023).

# DEPART 18:25

Lancé par l'ANCV en 2014, le programme Départ 18:25 vise à permettre le départ en vacances des jeunes de 18 à 25 ans à travers :

- une offre de séjours, adaptée aux attentes et besoins des jeunes, via [depart1825.com](http://depart1825.com) ;
- une aide financière représentant, en 2024, 80% du coût du séjour dans la limite de 250€, avec un reste à charge de 50€ minimum, sous conditions de revenus ou de statuts.

**7,7 M€**  
attribués\*

**39 972**  
bénéficiaires\*\*

**+ 5,6%**  
bénéficiaires  
par rapport à 2023

\*Montant des aides versées au prestataire

\*\*Bénéficiaires : jeunes partis avec le programme Départ 18 :25, éligibles ou non à l'aide de l'ANCV

Départ 18:25 a connu une évolution quantitative modérée du dispositif, qui a permis le départ en vacances de **39 972 bénéficiaires en 2024**, contre 37 869 en 2023 (+5,6 %).

Les crédits d'intervention mobilisés sur le programme atteignent **7,7 M€**, contre 7,1 M€ en 2023 (+8,8%).

Cette croissance s'est appuyée sur :

- un **renouvellement de 3 des partenariats majeurs** autour du dispositif, permettant de déclencher d'importantes campagnes marketing en BtoC :
  - la **prolongation de la convention avec la Région Grand-Est, et le renouvellement de la convention avec le fonds de dotation Essentiem**, permettant d'attribuer une aide complémentaire de 50 € aux jeunes visitant certains territoires, contribuant ainsi à la communication autour du dispositif ;
  - le **renouvellement et renforcement du partenariat avec le CNOUS**, ayant permis cette année, en plus de l'envoi habituel d'un email à destination d'un million d'étudiants boursiers, une seconde communication à destination de 2,5 millions d'étudiants en France.
- la **reprise des communications via influenceurs et créateurs de contenus** (notamment McFly et Carlito en juin, plus de 2 millions de vues), et l'expérimentations de modalités de communication nouvelles, notamment à destination des étudiants ;
- la **mise en place de différentes actions de prescription** croisées auprès des cibles commerciales (PTL, CSE, PE et Collectivités notamment) dans le cadre de la synergie entre action sociale et action commerciale.

**DEPART 18:25**  
Les vacances financées

**Une aide qui finance 75% du coût de mes vacances?**

AVEC DEPART 18:25, C'EST OÙ JE VEUX, QUAND JE VEUX :  
 • À la mer ! À la montagne ! En ville !  
 • Toute l'année !  
 • En France ou en Europe !  
 • En solo, en couple ou entre potes !

Toutes les infos sur [depart1825.com](http://depart1825.com)

Suivez toute l'actualité du programme Départ 18:25 !

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
ANCV

Réaliser vos vacances parmi un large choix de séjours adaptés à vos envies et à votre budget ?  
**bénéficiez d'une aide de 200€**

**C'est quoi ?**  
 Départ 18:25 propose toute l'année un large choix de séjours adaptés à vos envies et à votre budget !  
 • En France et en Europe, pour des destinations à la mer, à la montagne ou en ville, pour une semaine ou un week-end, en solo, en couple ou entre amis !

**Pour qui ?**  
 Pour obtenir un séjour, il suffit :  
 • D'avoir entre 18 et 25 ans à la date du départ,  
 • Et de résider en France.

**Une aide financière ?**  
 Jusqu'à 200€ maximum par séjour !  
 En plus des tarifs avantageux proposés sur le site [depart1825.com](http://depart1825.com), vous pouvez bénéficier d'une aide de l'ANCV :  
 • Elle finance jusqu'à 75% du coût du séjour, dans la limite de 200€ par personne et par an, sous condition de ressources ou de statut.  
 • Elle est directement déduite du prix à payer. • Il y a un minimum restant à charge de 50€.

**L'aide financière est attribuée sous condition de ressources OU de statut :**

**Ressources** : Atteindre un Revenu Fiscal de Référence inférieur à 17 200€ l an pour 1 part fiscale (Selon votre état d'imposition ou celui de votre foyer)

**Statut** : **Être soit :**

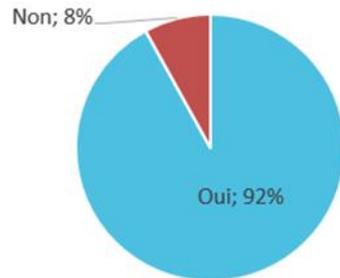
- 1 Le titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours ou actif depuis moins de 3 mois,
- 2 Le titulaire d'un contrat de professionnalisation en cours ou actif depuis moins de 3 mois,
- 3 L'ayant bénéficiaire d'une bourse d'enseignement supérieur ou inférieur, scolaire,
- 4 Le bénéficiaire d'un parcours contractuel d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie,
- 5 L'élève d'une école de la formation d'adultes.
- 6 Le titulaire d'un contrat aide - Contrat unique d'insertion (CUI) - Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) - Contrat unique d'insertion (CUI) - Contrat initiative emploi (CIE) - Contrat d'engagement jeune,
- 7 Le bénéficiaire de l'aide sociale à l'habitat,
- 8 Le titulaire en service civique dont le mission est en cours ou en période d'attente de fin de mission,
- 9 L'élève ou le professionnel d'une formation technique, professionnelle ou universitaire.

Plus vous êtes résidents en contact avec les jeunes et leurs familles, plus vous pouvez bénéficier du programme ?  
 Contactez nous : la@depart1825.com ou 01 40 00 00 00

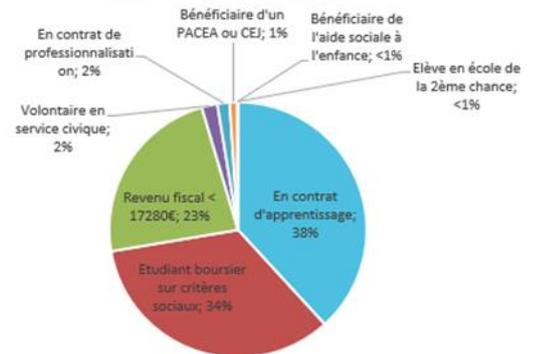
## Les bénéficiaires du programme

Après 3 années de hausses successives, **le nombre moyen de participants par séjour est stable : 2,8 bénéficiaires, comme en 2023** (contre 2,4 en 2022 et 2,2 en 2021).

### Taux d'éligibilité à l'aide



### Critère d'éligibilité à l'aide



Le **taux d'éligibilité** à l'aide est stable (92% comme en 2023 et 2022).

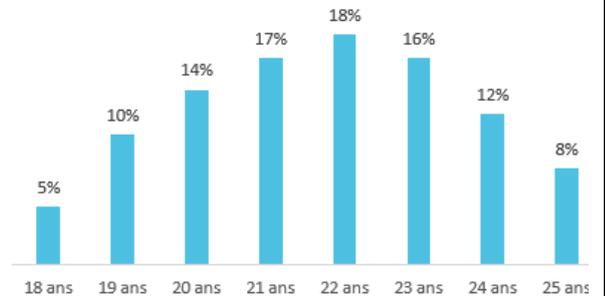
Pour la deuxième année consécutive, **le premier critère entraînant éligibilité à l'aide financière concerne les jeunes apprentis (38%, +1pt).**

**34% des bénéficiaires de l'aide** l'ont été au titre de leur **statut d'étudiant boursier**. C'est un taux quasi similaire (-2pts) à celui observé en 2023, dans le cadre de la reprise du partenariat avec le CNOUS.

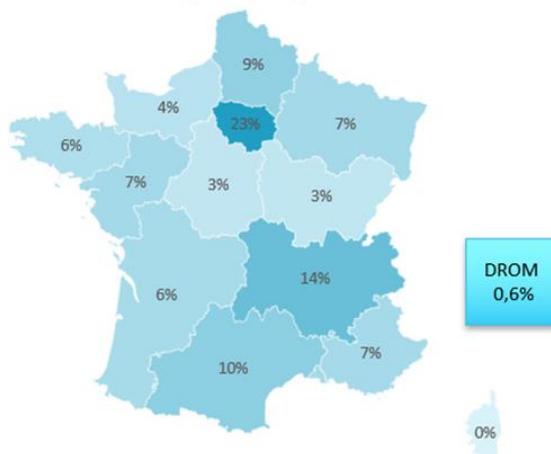
**23%** des bénéficiaires ont justifié de leur éligibilité au titre de leurs **faibles revenus** (+1pt).

**L'âge moyen des bénéficiaires est de 22 ans**, comme en 2023. **La moitié** des bénéficiaires se concentre sur la **tranche 21-23 ans**.

### Pyramide des âges



### Région d'origine



Comme en 2023, le dispositif semble mieux réparti sur le territoire que par le passé : des jeunes issus **de l'ensemble des régions françaises** ont bénéficié d'un séjour sur la période.

**1/4 des partants (23%, contre 24% en 2023 et 36% en 2020) sont originaires d'Ile-de-France**, 14% d'AURA, 10% d'Occitanie et 9% des Hauts-de-France.

**234 jeunes issus des DROM** ont bénéficié d'un séjour dans le cadre du dispositif en 2024 (contre 226 en 2023).

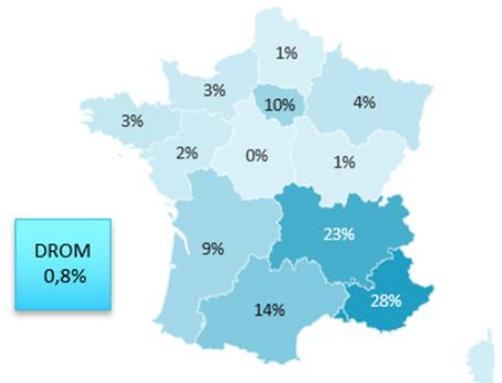
**Les séjours soutenus**

**69% des séjours se sont déroulés en France**, contre 31% dans un autre pays de l'Union Européenne (70%/30% en 2023). L'aide de l'ANCV pour les séjours réalisés en France a représenté **5,2M€ en 2024**. Cela représente plus de **8,2M€ de retombées économiques** sur le territoire français en intégrant le reste à charge des jeunes.

**L'ensemble des régions françaises ont accueilli des séjours sur la période, y compris les DROM (0,8% des séjours en France)**. Comme l'an passé, le quart Sud-Est (PACA, AURA, et Occitanie) accueille à lui seul 65% des séjours se déroulant en France.

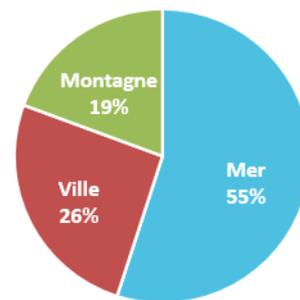
Concernant les séjours se déroulant dans d'autres Etats membres de l'UE, **l'Espagne (54%) et l'Italie (27%) sont les destinations privilégiées**, concentrant 81% des départs hors-France. **Les jeunes ont bénéficié d'un séjour au sein de 16 pays différents en 2024**.

**Région de destination**

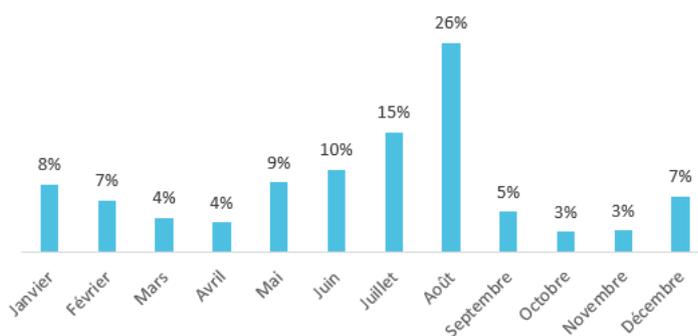


**55% des jeunes ont réservé un séjour à la mer**, 26% en ville et 19% à la montagne. Cette répartition est quasi-similaire à celle observée en 2023.

**Environnement du séjour**



**Mois du séjour**



**41% des séjours (-3 pts) se sont déroulés sur la période juillet-août**, contre 44% 2023, et 66% en 2021). Cette diminution progressive, qui avait été attribuée en 2022 à la carence induite par le renouvellement du marché public liant l'ANCV au gestionnaire de la plateforme, semble en réalité découler d'un changement progressif dans la pratique des jeunes, notamment au regard de la diversification grandissante de l'offre.

**La durée moyenne de séjours est stable** : 4,9 jours en 2024 comme en 2023.

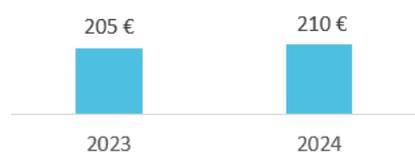
DEPART  
18:25

Coût moyen de séjour par  
jeune



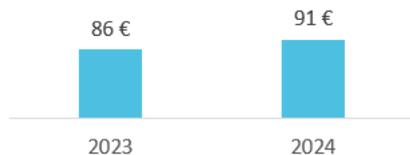
Le coût moyen de séjour est en légère hausse (+2,7%, 301 € contre 293 € en 2023), probablement dans le cadre de l'inflation générale sur les coûts de séjours.

Montant moyen d'aide (éligibles  
à l'aide)



Le montant moyen d'aide ANCV connaît en conséquence une hausse similaire (210 €, contre 205 € en 2023).

Reste à charge moyen (éligibles  
à l'aide)



Le reste à charge moyen des jeunes éligibles est de 91 €, en hausse d'environ 5 €.

FONDEX  
(FONDS  
D'EXPERI-  
MENTA-  
TION)

2 partenaires

251,5 K€  
attribués\*

172,7 K€  
utilisés

1 480  
bénéficiaires\*\*

\*Dont reliquat 2023 et aide pour la coordination

\*\* Bénéficiaires y compris accompagnateurs

2 projets ont été soutenus dans le cadre du Fond d'expérimentation en 2024, dont l'un s'inscrivait dans la dernière année de l'appel à projets spécifique à destination des DROM.



# BSV

(BOURSE  
SOLIDARITE  
VACANCES)

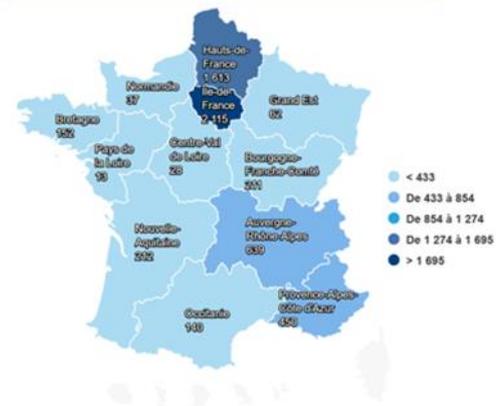
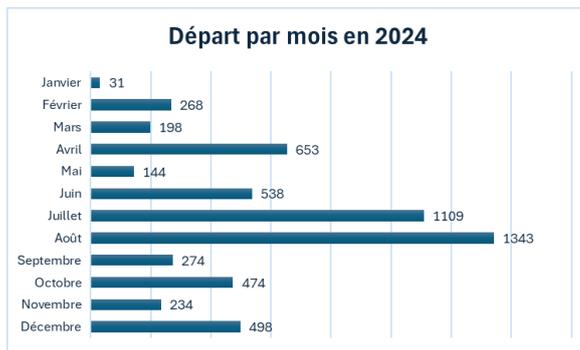
Le programme Bourse solidarité vacances est destiné aux personnes en difficulté économique ou sociale, capables de partir de façon autonome mais nécessitant une aide dans la préparation de leur séjour de vacances. L'ANCV collecte une offre de séjours à tarifs solidaires auprès de partenaires touristiques engagés et les met à disposition des publics via un réseau de porteurs de projets (associations, collectivités, services de l'État, ...)

**5 764**  
bénéficiaires

**208** porteurs de  
projets

**38** partenaires  
offreurs

Nbre de bénéficiaires par région du PDP



**5 764 personnes** sont parties en vacances avec Bourse Solidarité Vacances en 2024 (moins 34% par rapport à 2023).

Les bénéficiaires résidents de l'Île de France et des Hauts de France représentent près de 2/3 des partants.

**208 porteurs de projets** (265 en 2023) ont été actifs dans le cadre du programme en 2024.

- 13 porteurs de projets réalisent 50% des départs ;
- 31 nouveaux porteurs de projets ont intégré le dispositif ;
- 98 porteurs de projet de 2023 n'ont pas reconduit le programme en 2024.

**38 Offreurs** (43 en 2023) ont mis à disposition 6 616 séjours à tarif solidaire (6789 en 2023), au sein de 331 destinations (338 en 2023).

En termes de destination, la mer est toujours fortement majoritaire avec près de 50% des départs en baisse par rapport à 2023 (56% des départs).



**3 687 CUI** ont été utilisés dans le cadre du programme BSV (soit 82% d'utilisation) et ont permis à 867 familles de voyager en train avec une réduction de 85%.



**AIDES AUX  
BENEFICIAIRES DE  
CHEQUES-  
VACANCES  
PERIMES**

**Ce dispositif a pour objet d'attribuer une aide sous forme de Chèques-Vacances à des bénéficiaires en possession de Chèques-Vacances périmés, qui n'ont pu utiliser leurs CV ou solliciter leur échange du fait de conditions particulières.**

**62 375 €**

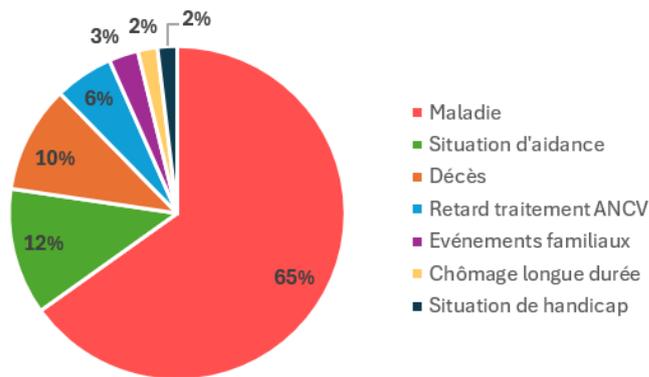
attribués\*

**106**

bénéficiaires\*\*

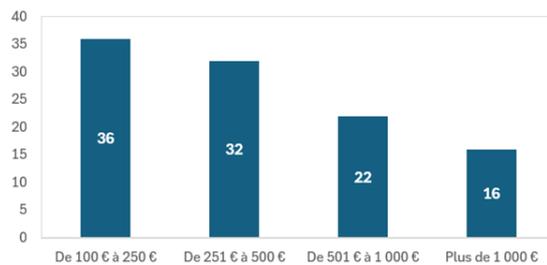
\*Attribués : Décisions Directeur général sur proposition de la commission d'attribution des aides (montant des Chèques-Vacances refabriqués, déduction faite du coût de fabrication)

\*\* Bénéficiaires Chèques-Vacances refabriqués suite perdus-périmés



**65%** des porteurs de CV ont motivé leurs demandes par des **problèmes de santé**.

Nombre de bénéficiaires par tranche de montant octroyé en 2024



**2/3 des aides** portent sur des demandes **inférieures à 500€**.



# APS

(AIDES A LA PRATIQUE SPORTIVE)

Le programme Aide à la pratique sportive a pour objectif l'inclusion de publics fragiles en utilisant l'action socio-éducative par le sport comme support d'accompagnement social en partenariat avec des acteurs de terrain.

5 partenaires

483 K€  
attribués\*

80 001  
bénéficiaires\*\*

\*Attribués/Impact budgétaire : par décision Directeur général sur proposition de la commission d'attribution des aides hors reliquat 2023

\*\*Bénéficiaires : personnes aidées avec leurs accompagnateurs dans le cadre d'un projet soutenu par l'ANCV

Malgré la fin de deux partenariats, le programme a connu, avec **80 001 bénéficiaires**, une croissance de **+ 3,7%** en 2024.

Les projets soutenus ont concerné des actions ludo-sportives à destination **d'enfants, jeunes, notamment en situation d'exclusion ou de handicap**, et portant des finalités éducatives et sociales diverses :

- incitation à la pratique pérenne ;
- sensibilisation : prévention-santé, égalité entre les genres, relations jeunes-police ;
- insertion sociale par le sport ;
- soutien à la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

Certaines de ces actions ont également constitué l'une des étapes d'un projet d'accompagnement plus global construit autour d'une notion de « parcours de continuité socio-éducative », concrétisé par un projet de départ en vacances.

Pour rappel les bénéficiaires des aides à la pratique sportive n'entrent pas dans l'indicateur du contrat d'objectifs et de performance.



## LES RESULTATS PAR PROGRAMME EN 2024

### LES AIDES AUX EQUIPEMENTS

#### AETVS

Le programme d'aides aux équipements du tourisme à vocation sociale permet d'attribuer des subventions à des prestataires du tourisme engagés dans des opérations de rénovation et de réhabilitation de leurs équipements afin d'offrir un accueil adapté aux publics fragiles tout en favorisant la mixité sociale.

6  
équipements

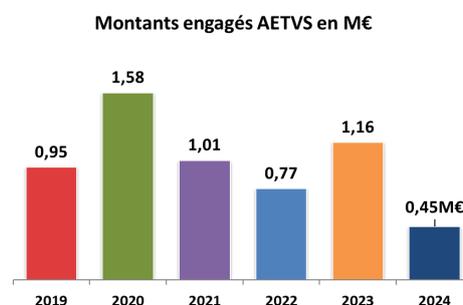
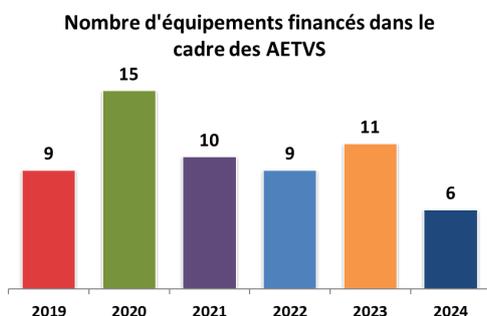
452 K€  
attribués

2,8 M€ de  
travaux

75 328 €  
Montant moyen

En 2024, **37 demandes d'information** ont été formulées auprès des services donnant lieu à **14 dossiers déposés** dont :

- **6 dossiers** ont été rejetés pour inéligibilité (réglementation européenne et plafond d'aide d'Etat, investissement supérieur à 2M€ ou vocation sociale non avérée) ;
- **2 dossiers** présentés en Commission d'Attribution des Aides ont eu un avis défavorable ;
- **6 équipements** ont bénéficié d'une subvention de l'ANCV, pour un total de **451 970 €** (1,2 M€ en 2023) ayant permis la mise en œuvre de **2,8 M€ de travaux**.

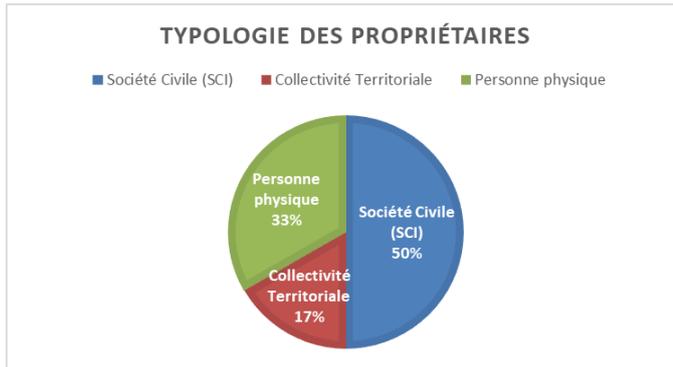


\*Attribué : Décisions DG sur proposition CAA

Le **montant moyen de l'aide** attribuée en 2024 est de **75 328 €** (- 29% par rapport à 2023) tandis que la part de l'aide ANCV dans les plans de financement a doublé pour atteindre 16% des ressources du projet (8% en 2023), du fait de deux facteurs principaux :

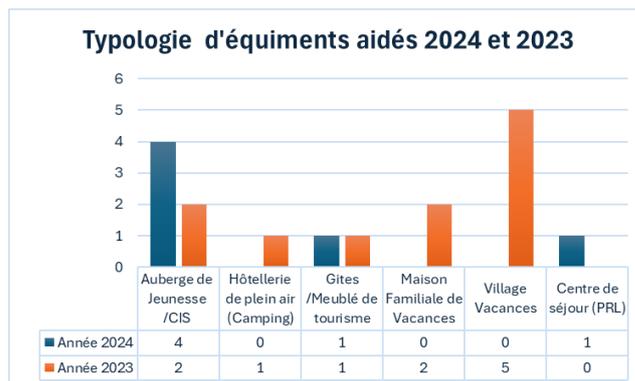
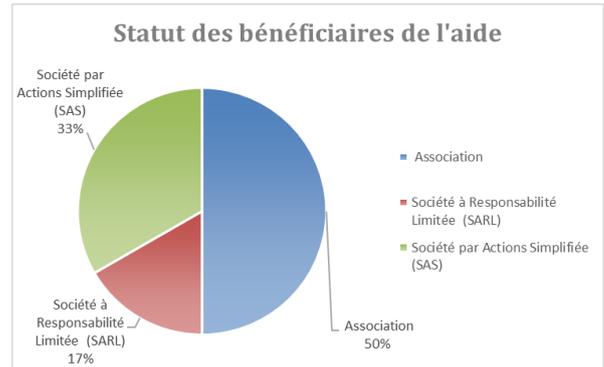
- des **projets de moindre envergure** : le coût moyen des projets de travaux soumis est de 500 K€ en 2024, contre 1 M€ en 2023 ;
- des **cofinancements moins fréquents** : 50% des projets ont été cofinancés en 2024, notamment par des Conseils régionaux, contre 90% en 2023.

## Typologie des équipements aidés



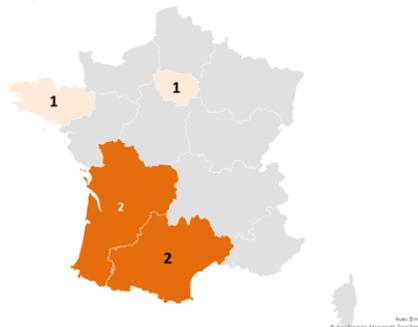
**80% des propriétaires** des équipements aidés sont sous statuts privés, avec une forte proportion de SCI (50%).

**100% des équipements** aidés ont des entités juridiques distinctes entre propriétaires et gestionnaires.  
**100% des bénéficiaires** des aides sont les gestionnaires des équipements.  
 Les associations représentent 50% des gestionnaires bénéficiaires et les SAS 1/3.



En 2024, 4 équipements aidés sur 6 sont des auberges de jeunesse.

Région d'implantation des équipements aidés en 2024



Les équipements aidés en 2024 sont situés dans 4 Régions.



## CONTROLE DES AIDES

### Le contrôle des aides de l'action sociale

16 partenaires ont été contrôlés :

Programme	Nb de contrôles prévus au plan de contrôle	Nb de contrôles réalisés	Nb de bénéficiaires contrôlés
APV/AP	6	5	1 145
APV/AA	1	-	Sans objet
APS	1	1	Sans objet
SEV	5	5	482
BSV	2	2	381
FONDEX	1	1	164
D18:25	1	2	182
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>16</b>	<b>2 354</b>

Dispositif ANCV	Taux moyens de conformité par programme en 2024
APV/AP	91,5%
APS	100%
SEV	82,3%
BSV	46,5%
FONDEX	65,9%
D18:25	100,0%

*A partir de 2023 : passage de moyenne arithmétique à moyenne pondérée sur la base du nombre de bénéficiaires contrôlés*

15 des 17 contrôles prévus au plan de contrôle 2024 ont été réalisés.

Un contrôle complémentaire Département 18:25 du prestataire Les Stations, non prévu au plan de contrôle et qui avait été initié en 2023, a été clôturé le 13/03/2024.

Suite à l'introduction d'une clause de remboursement des aides irrégulières dans les conventions 2023 SEV et APV/AP, ainsi que d'une clause de pénalité pour SEV, **six contrôles 2024 se sont conclus par des demandes de remboursement d'aide** (et de paiement de pénalités pour les deux contrôles SEV) auprès des partenaires ou porteurs de projets concernés, au titre de la non-conformité.

## DEMANDES DE DEROGATION

### Les demandes de dérogation

Les principes communs aux programmes d'aide à la personne prévoient les dispositions suivantes :

- « Des dispositions dérogatoires aux conditions générales communes et à celles propres à un programme, motivées par les caractéristiques particulières du public aidé ou par l'existence d'une situation exceptionnelle, peuvent être édictées par le directeur général sur proposition de la commission d'attribution des aides. Le conseil d'administration est informé annuellement des dérogations accordées. »
- « Une dérogation individuelle aux conditions générales communes ou à celles propres à un programme, applicable à un séjour ou à un projet et motivée par les caractéristiques particulières du bénéficiaire ou par l'existence d'une situation exceptionnelle, peut être accordée par le directeur général. Le conseil d'administration et la commission d'attribution des aides sont informés annuellement des dérogations individuelles accordées ».

203 demandes de dérogation tous programmes confondus reçues :

Programme	Nombre de demandes reçues	Nombre de demandes acceptées	Nombre de demandes refusées	Durée de traitement (jours)
APV-AP	97	97	0	25,2
APV-PADA	6	6	0	35,1
SEV	13	10	3	13,1
D18:25	87	87	0	6,3
<b>TOTAL</b>	<b>203</b>	<b>200</b>	<b>3</b>	<b>19,9</b>

Le bilan annuel des dérogations contribue à nourrir des propositions d'ajustement du cadre d'intervention, dans une dynamique d'écoute des parties prenantes et d'amélioration continue. Le pilotage de la procédure a été centralisé en 2024.